

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 Septembre 2020 à 19 h 00

### PROCES VERBAL

Date de convocation : 4 Septembre 2020

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt, le vendredi onze septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE, sans public compte tenu des nécessités sanitaires dans le cadre des gestes barrières liées à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. A. TAFILET, Maire, M. DURAND, Mme CHARTIER-MALECOT, M. SEMAT, Mme DOUAUD, M. P. TAFILET, Adjoints.

Mmes BELLANDE, JULLIEN, MM. CHEVALIER, FERRAGU, Mmes FILLION, DELAGNEAU, MM. MAILLARD, VANDECASTEELE, Mme DRUART, MM. MORLE, LANDOIS, Mmes BELLANGER, CAILLON, DESIGAUD, CHERON, CARNET, M. BERNEAU-MERLET, Mme BARON, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. GUERINEAU (pouvoir), M. BARBOT (pouvoir), M. HENRION (pouvoir).

Pouvoirs : M. GUERINEAU à M. TAFILET Patrick, M. BARBOT à M. SEMAT, M. HENRION à Mme CARNET.

Secrétaire de séance : Mme DOUAUD Sophie.

#### 1°) - **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Si le procès-verbal de la séance du 12 Juin 2020 n'appelle pas d'observation, il est demandé de bien vouloir l'adopter.

***Le procès-verbal est adopté et signé.***

#### 2°) - **DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

**2.1** - Délivrance à Mme RENAUDIN Brigitte d'une nouvelle concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière Saint Laurent de Montoire au profit de Mme REBOULLEAU Mirose (220 €).

**2.2** - Délivrance à Mme TAFFOREAU Mireille, d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent de Montoire au profit de M. et Mme SERPIN René et Yvonne (200 €).

***Il en est pris acte.***

#### 3°) - **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

M. le Maire explique que l'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Il suggère de proposer les personnes suivantes en qualité de :

➤ Commissaires titulaires :

- 1) GUERINEAU Patrick – la haute bergère – Saint Quentin les Troo
- 2) BARON Karima – 28 rue André Bauchant
- 3) CROSNIER Michel – 12 le bas Valleron
- 4) PECNARD Claude – 63 rue de Villeneuve
- 5) MARTELLIERE Jean-Vivien – 11 rue de Fosse
- 6) DOUAUD Sophie – 41 boulevard des Alliés
- 7) MORLAT Bernard – 49 rue des Maisons Blanches
- 8) BOULAY Daniel – 11 rue Jean Jaurès
- 9) DELABROUILLE Michèle – Bessec
- 10) DELAGNEAU Nicole – 1 impasse des 4 Vents
- 11) TAFILET Patrick – 31 avenue de la Libération
- 12) BARBOT Maxime – 5 rue Kennedy
- 13) FOURMY Michel – 20 rue de la Pinsonnière
- 14) ISAMBERT Jean-Pierre – 1 rue Jean Jaurès
- 15) SAVINEAUX Myriam – Ternay
- 16) BAILLY Christelle – La Barre – Les Roches l'Evêque

➤ Commissaires suppléants :

- 1) MONTALANT Céline – La haute bergère – Saint Quentin les Troo
- 2) GIRODON Claude – 22 promenade de Fosse
- 3) PROUST Gilles – 8 place Foch
- 4) OGER Laurent – impasse du 11 Novembre
- 5) POUSSARD Pascal – 39 rue Denis Papin
- 6) SEMAT Thierry – 41 boulevard des Alliés
- 7) MORLE Nicolas – Le Bourg – Saint Quentin les Troo
- 8) BERLU Michèle – 14 avenue de la Libération
- 9) ORTEGA Roger – rue Denis Papin
- 10) DURAND Dominique – rue David Douillet
- 11) FERRAGU Jean Yves – rue de Villeneuve
- 12) VANDECASTEELE Christophe – 38 rue André Bauchant
- 13) LANDOIS Alexandre – rue David Douillet
- 14) BERTHELOT Anthony – Notaire – 43 avenue Gambetta
- 15) HEGESIPPE Magalie – Fontaine les Côteaux
- 16) CARNET Valérie – 10 rue du Docteur Gamard

V. CARNET fait remarquer qu'aucun membre de leur liste n'est inscrit comme commissaire suppléant.

M. le Maire propose de remplacer le dernier suppléant de la liste par Mme CARNET qui se propose pour y figurer.

K. BARON demande si le choix a été fait au hasard ?

M. le Maire répond qu'il a été pris un panel représentatif de l'ensemble de la commune.

V. CARNET demande quelles sont les tâches des commissaires ?

M. le Maire répond qu'elles lui seront communiquées.

S. DOUAUD précise que la commission se réunit une fois par an.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**4°) - EQUIPEMENTS SPORTIFS – LYCEE STE CECILE - CONVENTION D'OCCUPATION**

M. le Maire donne la parole à M. DURAND, Adjoint aux sports qui rappelle qu'une délibération initiale du 22 Octobre 2007 avait autorisé le maire à signer une convention d'occupation prévoyant la participation

financière du Lycée Sainte Cécile pour l'occupation d'équipements communaux où sont exercées des activités sportives selon les volumes d'occupation.

Chaque année, un décompte annuel qui détermine le volume horaire à prévoir pour chacun des équipements au titre de l'année scolaire et le montant des participations correspondantes est effectué. Pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, aucun décompte n'a été fait. Après avoir pris contact avec la direction du Lycée Sainte Cécile qui y est favorable, il convient donc de régulariser la situation.

Il propose de délibérer pour que le maire puisse signer pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 un avenant portant sur les occupations suivantes :

Année scolaire 2018/2019 :

<b>Equipements</b>	<b>Taux*</b>	<b>Nombre d'heures (nbres seances x nbres d'heures/séance)</b>	<b>Coût</b>
Gymnase Ferry	10€83	63	682€29
Salle de gym.	4€05	28	113€40
Dojo	4€05	0	0
Tennis couvert	4€05	24	97€20
Vestiaires	3€85	6	23€10
<b>TOTAL</b>			<b>915€99</b>

Année scolaire 2019/2020 :

<b>Equipements</b>	<b>Taux*</b>	<b>Nombre d'heures (nbres séances x nbres d'heures/séance)</b>	<b>Coût</b>
Gymnase Ferry	10€83	16	173€28
Salle de gym.	4€05	18	72€90
Dojo	4€05	18	72€90
Tennis couvert	4€05	0	0
Vestiaires foot	3€85	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>319€08</b>

\*Délibération du CM du 19/12/2011 (base tarifs Conseil Régional)

V. CAILLON demande s'il y a d'autres établissements scolaires concernés ?

D. DURAND répond qu'il y a également les collèges et le Lycée Agricole. Le Conseil départemental gère les collèges.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **5°) - PERSONNEL – OUVERTURE DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

Comme annoncé lors des précédents conseils municipaux, M. le Maire explique qu'afin de procéder au remplacement du DGS qui souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021 et qui, en conséquence va liquider tous ses congés (congés annuels et compte épargne temps) il propose de procéder au recrutement d'une personne au sein des services administratifs qui sera nommée sur un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe faisant fonction de Responsable des affaires générales.

Pour ce faire, il propose d'ouvrir un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2020.

P. BERNEAU-MERLET demande si la personne aura les mêmes fonctions que son prédécesseur vu qu'elle n'est pas nommée sur un poste de DGS ?

M. le Maire répond que le poste de DGS est lié à la catégorie A et que la personne recrutée sera de la catégorie B mais le périmètre d'actions sera le même.

P. BERNEAU-MERLET demande s'il y aura une réorganisation de l'organigramme ?

Le Maire répond absolument pas.

J.Y. FERRAGU dit que nous allons faire des économies.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **6°) - PERSONNEL- RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

M. le Maire rappelle qu'une des adjoints d'animation de la Maison des Lutins a été d'un commun accord réorientée vers des activités d'entretien ménager. Aussi, il propose que la personne qui la remplace actuellement soit recrutée sur un contrat au titre d'accroissement temporaire d'activités à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires du 16 Septembre au 20 Décembre 2020.

Il précise que cette dernière sera recrutée en direct par la CATV sur les périodes de vacances.

S. DOUAUD demande s'il s'agit d'une ouverture de poste ?

M. le Maire répond non.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **7°) - PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATION - CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 19/12/2018, il a été mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Pour rappel, certains cadres d'emploi n'étaient pas encore éligibles au RIFSEEP car en attente de parution des arrêtés correspondants à l'Etat. Le décret n° 2020-182 du 29/02/2020 actualise le tableau des équivalences notamment pour le cadre d'emploi des techniciens.

Il convient donc de prendre une délibération pour pouvoir attribuer le RIFSEEP aux agents du cadre d'emploi des techniciens.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **8°) - CITOYENNETE - ADHESION DE LA VILLE DE MONTOIRE SUR LE LOIR A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME**

M. le Maire donne la parole à Mme CHARTIER-MALECOT, Adjoint aux affaires scolaires et à la citoyenneté qui expose que l'Association des Maires pour le Civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, elle propose de faire adhérer notre collectivité à l'Association des Maires pour le Civisme.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction du nombre d'habitants de la commune, à savoir pour une commune entre 1 001 et 5 000 habitants, celle-ci est de 200 € et l'impression du passeport plus le badge 4 € par élève.

Elle précise que nous serons la 2<sup>ème</sup> commune du Loir et Cher à lancer ce passeport. Cela concerne les classes de CM1 et CM2. Le lancement officiel aura lieu le 8 octobre 2020 avec une cérémonie au cours de laquelle il sera distribué aux élèves un livret avec des actions à faire sur 2 ans.

P. BERNEAU-MERLET dit qu'il s'agit d'une belle initiative ambitieuse mais que le civisme est l'affaire de tous, pourquoi ne cibler que les scolaires, il faudrait faire la promotion du civisme vers les adultes, les lycéens...

C. MAILLARD signale qu'il a apporté une affiche pour mettre sur les poubelles municipales afin de limiter

l'incivisme.

J.Y. FERRAGU dit que l'on pourrait interroger les jeunes puisque l'on va les intégrer sur la vie de la commune.

I. CHARTIER-MALECOT répond qu'il est envisagé de mettre en place un conseil municipal des jeunes. La commission en a discuté et va voir comment le mettre en place, mais rien n'est acté à ce jour.

S. DOUAUD précise que pour les actions du passeport du civisme, en ce qui concerne le musée de la Gare, rien n'est acté actuellement.

T. SEMAT signale que l'on ne connaît pas le devenir du musée à ce jour.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **9°) - PATRIMOINE - SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS SUR LA PARCELLE 227-ZC n° 108**

M. le Maire explique que dans le cadre des travaux de raccordement C5 pour le compte de la Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois, Enedis sollicite la passation d'une convention de servitudes sur le domaine privé de la commune, parcelle 227-ZC n° 108.

Son objet principal : la réalisation d'une tranchée sur le domaine privé de la commune pour le passage d'une ligne électrique moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Il propose d'accepter le principe d'une convention actant ces servitudes qui sera formalisée dans le cadre d'un acte notarié établi par le notaire choisi par ENEDIS (étant précisé que les frais seront à la charge d'ENEDIS).

Le maire ou tout adjoint habilité sera autorisé à signer à la fois la convention et l'acte à intervenir.

T. SEMAT demande si l'entretien de la parcelle sera fait par Enedis ?

M. le Maire répond non.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **10°) - AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire signale que le planning prévisionnel des conseils municipaux sera donné la semaine prochaine.

Pour le plan de formation des élus, il préfère prendre le temps.

Il demande de donner une réponse avant le 25 septembre pour la commission de contrôle de la liste électorale.

D. DURAND signale que le Forum des associations aura lieu le samedi 12 septembre au complexe sportif, au gymnase Pasteur et à l'espace Meschers de 13 h 30 à 17 h 30. A 16 h 30, tous les conseillers municipaux sont invités à l'inauguration de la plaque au terrain de Rugby.

S. DOUAUD demande quelles sont les associations excentrées ?

D. DURAND répond au Gymnase Pasteur : le Tennis de table et à l'espace Meschers : la gym avenir. Cela sera affiché à l'entrée du complexe sportif.

V. CARNET demande quel est le devenir de la Maison de Santé ?

M. le Maire répond qu'il s'en occupe, il a porté le sujet auprès du Député, il a rencontré les praticiens. Pour l'instant la vente n'est pas actée.

P. BERNEAU-MERLET demande quel est le devenir des conseils de quartier ?

M. le Maire répond qu'avant les élections, ils ne vivaient plus. S'ils sont remis en place, ce sera sous une autre forme, cela va être étudié en commission.

T. SEMAT liste les manifestations qui vont avoir lieu :

- organisée par l'UCAIM, la braderie des commerçants sédentaires

- une animation musicale par Montoire accordéon sur le parvis de la Mairie demain matin et ensuite au Forum des Associations

- les journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre, 3 sites seront ouverts : le jardin du Cloître, la mairie et l'église de Saint Quentin et le Musée de la Gare

- le 27 septembre, le comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie du Loir et Cher proposera un circuit pour la sortie de son ouvrage sur Montoire et Saint Quentin.

P. BERNEAU-MERLET dit que la 54<sup>ème</sup> édition de l'ouvrage est importante car il s'agit d'un patrimoine vivant car réalisé par des témoignages des habitants. Il en profite pour rappeler que l'église Saint Oustrille est un bâtiment municipal, elle a été reconnue monument historique mais son état ne s'arrange pas, il y a là un caractère urgent.

T. SEMAT répond que beaucoup de bâtiments sont en mauvais état, comme le pigeonnier Marescot. Cela fait des années qu'ils ont été laissés à l'abandon mais il y a des priorités vu l'état des finances de la commune comme par exemple, le toit du gymnase Ferry pour les scolaires.

P. BERNEAU-MERLET partage l'avis mais cela mérite un plan de prospective.

M. le Maire informe que le Directeur Départemental des finances publiques lui a stipulé que la capacité d'investissement de la commune est de 240 000 €.

V. CARNET demande où en est l'audit ?

M. le Maire dit qu'il le lance la semaine prochaine ?

K. BARON demande le coût ?

M. le Maire précise qu'il s'agira d'un audit financier et organisationnel pour 6 600 €.

P. BERNEAU-MERLET demande un bilan de la saison touristique.

T. SEMAT précise qu'au camping, il y a eu un très bon mois d'Août avec 50 % d'une saison normale en 2 mois au lieu de 6 mois les autres années. Il pense qu'il y a un développement en Tourisme à vélo à faire. Il a fait une animation au jardin du Cloître, il y a eu beaucoup de monde.

V. CARNET signale qu'il y a un problème dans le fléchage de l'OTSI.

V. CARNET demande quel est l'avenir du Silo qui va être vendu. Est-ce que la mairie va faire quelque chose ou la CATV ?

M. le Maire répond qu'il a rencontré M. AUXENEL. La vente n'est pas encore faite. La CATV ne peut pas investir dans le Silo, il y a déjà la crèche et la Maison France services. Il craint que l'effet COVID se fasse sentir en 2022 avec la baisse des dotations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 20 h 35.

N. Nahr  
Zellinger  
Mailloux  
Charrier-Malecot  
Callon  
Ducoul  
V. CARNET  
SEMAT  
BARON  
AUXENEL  
OTSI  
Silo  
CATV  
France services